REGLEMENT

CHAMPIONNATS REGIONAUX DE PADEL

samedi 29 et dimanche 30 juin 2024

Tennis Padel Grand Besançon (25)

I. Epreuves organisées

Article 1.

Les Championnats Régionaux de Padel sont organisés par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis. Ces Championnats feront l'objet d'une demande d'homologation auprès de la Fédération Française de Tennis afin que les résultats soient pris en compte pour le classement FFT de Padel.

Les Championnats Régionaux de Padel 2024 sont des compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française de la catégorie 11 ans et plus avec une épreuve de Double Dames et une épreuve de Double Messieurs.

Cette phase régionale est qualificative pour les Championnats de France de Padel (du 13 au 15 Septembre à Strasbourg). Une équipe masculine et une équipe féminine seront qualifiées à l'issue de cette compétition **(si la paire vainqueur déclare forfait pour les championnats de France, alors selon le règlement fédéral, une paire sera repêchée mais par forcément en BFC – voir guide de la compétition padel 2024)**

Article 2.

Les Championnats Régionaux de Padel 2024 se déroulent en 2 phases :
- 1ère phase : Départementale (les 15 et 16 Juin)
- 2ème phase : Finales régionales au Tennis Padel Grand Besançon (25)

II. Organisation des phases

Article 3.

La 1ère phase est organisée par chaque Comité Départemental qui dispose de pistes de padel sur son territoire. Elle est assimilée à un tournoi de catégorie P250

Article 4.

Chaque Comité Départemental est en charge de l'organisation de cette 1ère phase et désignera un juge-arbitre pour son étape.
Le juge-arbitre de la phase 1, devra **IMPERATIVEMENT** saisir les résultats de la phase, au plus tard, 48h après la date de l'épreuve et transmettre le nom des 2 paires (vainqueur et finaliste) à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté sous 48h également

Article 5.

La 2ème phase des Championnats Régionaux de Padel se déroulera au Tennis Padel Grand Besançon les 29 et 30 juin 2024 (avec la possibilité de démarrer le vendredi 28 Juin et de délocaliser l'épreuve féminine jusqu'au ½ finales sur le site de l'ASCAP Montbéliard en cas de météo défavorable). Elle est assimilée à un tournoi de catégorie P1000 quel que soit le nombre de paires

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis sera en charge de l'organisation de cette phase finale.

III. Conditions de participation des joueurs

Article 6.

Pour les messieurs
Les paires masculines seront issues des phases départementales organisées dans les départements pourvus de pistes de Padel les 15 et 16 Juin 2024

Les équipes souhaitant participer aux Championnats Régionaux de Padel devront s'inscrire obligatoirement à l'une des étapes de la 1ère phase selon le règlement défini par chaque CD.
Conformément au règlement national, une paire pourra être constituée d'un(e) joueur(euse) licencié(e) en BFC et d'un(e) joueur(euse) licencié(e) dans une autre Ligue

Pour les dames
La phase départementale n'est pas obligatoire. Cependant les comités départementaux peuvent en organiser une pour délivrer un titre de championne départementale.
La participation à la finale régionale se fera sur inscription auprès de Romain Escouffier, juge-arbitre de l'épreuve, avant le 10 **juin 2024** par téléphone au 06 14 29 36 41 ou par mail à l'adresse : escouffier58@orange.fr.

Comme le championnat départemental et régional sont deux épreuves différentes, il n'est pas obligatoire qu'une paire inscrite à un championnat départemental soit la même pour le championnat régional

NB : La licence padel ou multi-raquettes 2024 est obligatoire pour prendre part aux épreuves. Cette licence devra être prise en BFC avant le 1er Juin 2024

Article 7.

Chaque joueur ne peut s'inscrire qu'à une seule étape de la phase départementale.

Article 8.

Une exemption de la phase départementale masculine peut-être attribuée par la commission régionale de Padel uniquement au joueur masculin+45 ans inscrit au championnat régional qui sera présent au championnat de France de padel et s'il en fait la demande par mail à la commission régionale padel (le championnat de France +45 ans hommes ayant lieu aux mêmes dates que la phase départementale des régionaux séniors hommes).
Ce point de règlement est valable pour la paire (un des 2 joueurs peut ne pas remplir les conditions énoncées).
La date limite de réception par la commission régionale Padel de la demande d'exemption a été fixée au 1er juin 2024 0h00.
L'attribution de cette exemption sera communiquée le 3 juin aux paires concernées.

Article 9.

Les équipes sont constituées de deux joueurs ou deux joueuses. Les équipes peuvent être formées avec des joueurs de clubs différents (en BFC ou hors BFC mais un des deux joueurs(euses) doit être obligatoirement licenciés en BFC en 2024). Pas de limite de classement.

Article 10.

Le prix de l'inscription est fixé à 25 € pour tous (tarification d'une épreuve p1000)

IV. Format de jeux et modalités de qualification

Article 11.

- 1ère Phase

La formule sportive sera choisie par chaque organisateur et s'adaptera au mieux au nombre d'équipes participantes.

- 2ème Phase

Pour les messieurs :
La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) à 24 équipes (T24) et sera conforme au CDC défini dans le guide de la compétition Padel 2024
Les équipes messieurs qualifiées pour cette 2ème phase seront :

- Le ou les paires bénéficiant d'une exemption attribuée par la commission régionale
- les équipes vainqueurs et finalistes de chaque étape de la 1ère Phase
- les places restantes (nombre selon les exemptions données) seront attribuées en fonction du poids des tableaux des championnats départementaux. Le nombre de places par département sera défini par la commission une fois la liste des inscrits dans chaque département. Il sera communiqué à chaque organisateur de la phase départemental avant le début de la compétition

Pour les dames :
La phase finale se disputera sous la forme d'un tournoi Multi-Chances (TMC) limité à 16 paires. Le choix des paires sera fait au « cut » (plus faible poids des paires inscrites au classement de Juin 2024)

Article 12.

Si une équipe masculine déclare forfait pour la 2ème Phase, elle sera remplacée par l'équipe suivante dans le classement de la 1ère Phase de son département.

Si un joueur ne peut participer à la 2ème Phase, quel que soit la raison, son équipe sera déclarée forfait

NB : le joueur disponible de la paire forfait ne pourra pas reconstituer une paire et ainsi participer à la seconde phase

V. Informations complémentaires

À votre arrivée, vous devez vous présenter au juge-arbitre avec les documents nécessaires à l'accueil (cf. Documents à fournir).

Documents à fournir :

- Règlement de l'inscription (espèce ou chèque à l'ordre de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis) ;
- Pièce d'identité.

Déroulement des parties :

- Deux JAP2 veilleront au bon déroulement de la compétition

Balles :

- Head Pro S.

Hébergement :

- Les participants sont autonomes pour la gestion de l'hébergement.